



Question impots

Par Morgane26

Bonjour à tous.

Je suis séparée depuis l'année dernière. J'ai 3 enfants à charge en garde alternée.

J'ai vendu ma maison l'année dernière et j'ai eu une plu value. J'ai payé les impots concernant cette dernière chez le notaire.

Je viens de faire la simulation des impots que je vais devoir payer cette année et j'arrive à un montant de plus de 5000 euros.

pensez-vous que ce soit possible?

Je déclare 26 280 euros de salaire et 17 459 euros de plu value (sachant que je n'ai plus l'argent... j'ai remboursé tous les prêts que j'avais avant mon divorce).

Est ce que ce montant d'impots de plus de 5000 euros vous paraît possible?

je n'ai évidemment pas cet argent de côté...

Lorsque j'ai fait les simulations, il n'y avait que la case 3VG concernant la plu value sans application d'abattements.

Mon revenu fiscal de référence serait de 41 000 euros.

Cela vous paraît il juste?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par LaChaumerande

Bonjour

Refaites la simulation sans tenir compte de la plus-value qui ne sert que pour information et ne modifie pas le revenu fiscal de référence.

Par Morgane26

D'accord, merci beaucoup.

On m'a toujours dit que la plu value modifiait le RFR. Ce n'est donc pas le cas?

Bonne soirée à vous

Par LaChaumerande

J'ai aussi déclaré une plus-value cette année et voici ce que je lis sur mon avis de situation déclarative (qui résume ma déclaration de revenus et m'annonce le montant de mon impôt)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Informations indiquées pour mémoire

Plus-values imposables sur cessions d'immeubles ou de biens meublesx euros.

De toute façon vous avez payé cette taxe, on ne va pas vous imposer 2 fois.

Par yapasdequoi

Bonjour,

qu'entendez vous par "séparée" ?

quel est votre quotient familial (nombre de parts) ?

La plus-value modifie le RFR mais pas le montant à payer.

Il y a apparemment une erreur, même avec 1 seule part vous ne devez pas un tel montant.

Par Morgane26

Merci à tous pour vos réponses.

J'ai déjà réglé des impôts chez le notaire.

J'ai calculé mon nombre de parts. Etant divorcée en garde alternée avec 3 enfants à charge, j'ai un quotient familial de 2.

Oui, ça me paraît beaucoup aussi, mais on ne sait jamais...

Bonne soirée à vous

Par LaChaumerande

La plus-value modifie le RFR mais pas le montant à payer.

En effet. J'ai comparé après coup : mon RFR a été modifié à la hausse, ce qui n'aura aucune incidence pour moi, je ne touche aucune prestation sociale, mais cela peut en avoir pour Morgane26.

Il y a apparemment une erreur, même avec 1 seule part vous ne devez pas un tel montant.

Il me paraît à moi aussi exorbitant. Qu'a donné le nouveau calcul sans la plus-value ?